



Annexe

Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

OBJET : Projet métropolitain – Révision – Cahier de la Concertation

Accompagnement à la Révision du Projet Métropolitain Cahier de la Concertation

La trame délibérée lors du Conseil Métropolitain du 14 avril 2022 a donné lieu à de nombreuses concertations, dont le présent Cahier de la concertation fait la synthèse.

Le 14 avril 2022, le Conseil de Dijon métropole présidé par François Rebsamen a en effet adopté à l'unanimité un processus d'actualisation de ce que les élus ont pris l'habitude de débattre sous l'appellation de « Projet métropolitain ».

Pourquoi un Projet métropolitain ?

C'est une véritable feuille de route élaborée en 2017 au moment où la Communauté urbaine du Grand Dijon – 23 communes groupées au service de 260 000 habitants - changeait de statut pour devenir Dijon métropole et affirmer avec davantage de poids et des compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, le dynamisme d'un territoire capitale épicerie de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Bien loin d'une vision technocratique de l'action publique, c'est ce type de document prospectif qui avait permis dès 2002 – à l'époque on parlait de Contrat d'agglomération - de fixer les grandes orientations et partenaires financiers, jusqu'à l'Union européenne, d'une politique volontariste en matière de création de grandes infrastructures (Zénith, piscines, tramway...), d'aménagement de l'espace (dont le logement et les transports), de développement économique, d'enseignement supérieur et d'emploi. Une politique qui en transversalité fait référence sur le plan environnemental, qui a fait de notre communauté de destin un territoire attractif, dont la population augmente sensiblement, mais qui n'a jamais perdu de vue la qualité de vie et le bien vivre ensemble de ses habitants.

Plus que jamais, Dijon métropole est présent dans la vie quotidienne des familles, rend chaque jour directement et indirectement un nombre considérable de services aux usagers, quelle que soit la taille de la commune dans laquelle ils résident. Et les grands projets ne manquent pas : développement du campus universitaire, rénovation urbaine des quartiers, grand projet RESPONSE qui vise à faire de Fontaine d'Ouche un exemple européen de quartier à énergie positive, déploiement de l'application mobile OnDijon, projet alimentaire global, maîtrise de la gestion de l'eau par une société d'économie mixte dédiée, mobilités douces, construction de stations de fabrication d'hydrogène pour faire rouler les bus et les bennes à déchets ménagers...

Une démarche concertée

Après le renouvellement démocratique des conseils municipaux en 2020, dans un contexte bousculé par deux années de crise sanitaire et une priorité à la transition écologique et énergétique qui doit être réévaluée, ce document témoigne de la volonté de mener à son terme et en transparence la nécessaire révision de ce Projet métropolitain, consultable en ligne sur une plateforme participative rendue accessible depuis www.metropole-dijon.fr.

Pour nourrir les débats, s'est engagée une phase très large de concertation multicanale reposant à la fois sur la saisine du conseil de développement mais aussi sur des cycles de rencontres auprès de citoyens et de forces vives du territoire, qu'elles soient associatives, entrepreneuriales, institutionnelles ou encore issues des territoires voisins pour dépasser certaines approches opposant trop souvent l'urbain au rural.

C'est dans ce cadre propice au dialogue et au débat que François Rebsamen, président de Dijon métropole, a en particulier tenu 3 réunions publiques au fil du tracé du tram qui célébrait le 8 décembre 2022 son dixième anniversaire. Des réunions ouvertes à tous les habitants de la métropole indépendamment de leur localisation géographique, afin de « partager l'ambition de construire ensemble une trajectoire à l'horizon 2030 ».

SOMMAIRE DU PRESENT CAHIER DE LA CONCERTATION :

- **A. Forums territoriaux** **p. 3**

- **B. Rencontres thématiques avec les acteurs locaux** **p. 9**

- **C. Rencontre des EPCI de l'Aire urbaine de Dijon** **p. 18**

- **D. Avis du Conseil de Développement** **p. 20**

- **E. Contributions numériques sur www.metropole-dijon.fr** **p. 24**

A. Forums territoriaux

- **Forum métropolitain du 1^{er} décembre 2022 - Salle des Etats à Dijon**
250 participants – durée : 2h
14 questions/contributions dans la salle

- **Forum métropolitain du 7 décembre 2022 - Gymnase le Chapitre à Chenôve**
200 participants – durée : 2h
11 questions/contributions dans la salle

- **Forum métropolitain du 12 décembre 2022 - Salle Pierre Mendès-France à Quetigny**
150 participants – durée : 2h
14 questions/contributions dans la salle

A noter que la quasi-totalité des maires des communes membres de Dijon Métropole, ainsi que de nombreux élus du Conseil métropolitain et élus municipaux, ont honoré de leur présence au moins un de ces trois forums de concertation, avec les interventions introductives de Thierry Falconnet à Chenôve et de Rémy Détang à Quetigny.

Avec le désir de mieux faire connaître les compétences, les réalisations et les projets de Dijon métropole auprès de ses habitants, le président François Rebsamen a fait à chaque fois rappel de l'histoire locale et des effets vertueux du fait métropolitain, avant de donner une parole libre aux personnes qui, en nombre, avaient fait le déplacement.

Synthèse des échanges avec le public présent

❖ **Urbanisme, habitat, écologie urbaine et démocratie participative :**

- Un habitant de Fontaine-lès-Dijon, « porte-parole de beaucoup des voisins de son quartier », s'indigne « qu'un promoteur immobilier, encouragé par un bonus grande hauteur dans le **PLUi de Dijon métropole**, veuille acheter son pavillon ». Réponse de François Rebsamen, qui soulignera à plusieurs reprises lors de ces forums l'aspect sacré du droit de propriété : « il n'y aura pas de construction en hauteur dans les zones pavillonnaires ».

- Un membre du Conseil de développement, président de l'association Cayen Environnement, souhaite alerter sur la problématique de l'accès au logement et sur des questions sociologiques en lien avec la **politique d'urbanisme** de Dijon métropole (« Quelle culture de la concertation et du compromis pour contrer le risque de la radicalisation ? Pourquoi en se développant risquer de provoquer une pénurie ? »). François Rebsamen, soulignant au passage l'atout que représentent les parcs urbains dans tous les quartiers (« y compris quartier de l'Arsenal »), explique que les maires n'ont pas tous les moyens mais font tout ce qui est possible pour améliorer l'architecture et l'urbanisme, en pesant sur les critères « façade » et « insertion paysagère » au moment d'instruire les permis de construire déposés par les promoteurs immobiliers. Allant jusqu'à évoquer une réflexion à mener sur l'établissement d'une « charte de qualité architecturale », le

président de Dijon métropole fait part de son credo à développer la métropole tout en faisant en sorte qu'elle « reste une métropole à taille humaine ».

- Interpellé par un représentant d'association qui pointe « les 10 500 demandes de logements sociaux en attente », François Rebsamen, qui confirme cette donnée, rappelle que la plupart des familles concernées ne sont pas pour autant sans solution, mais qu'il faut en effet continuer de remplir nos obligations légales en matière de pourcentage de **construction de logements à loyer modéré** et que les maires qui ne le font pas sont sanctionnés. Est aussi abordé par un locataire la problématique de la réhabilitation par les bailleurs du parc HLM existant, freinée par un prélèvement institué par l'Etat en 2018.
- Une habitante veut pointer « les paradoxes » de l'action métropolitaine en renvoyant aux rapports du GIEC pour introduire le **débat sur le besoin de « décroissance »**. Elle rappelle l'un des propos introductifs de cette réunion publique tenus par le président de Dijon métropole – « l'écologie, c'est ce qui nous guide » – pour demander « à quand la fin des panneaux publicitaires » et « à quand la fin du projet d'habitat Venise 2 » sur les berges du Suzon. François Rebsamen, rappelant au passage que l'écologie urbaine dépasse la question des arbres « qu'on plante en grand nombre d'ailleurs », insiste sur l'enjeu qui est de convaincre, en particulier les plus modestes, en démontrant un intérêt en termes de pouvoir d'achat (« le réseau de chaleur est là pour cela »). Il remet en perspective les nombreuses politiques et actions directement engagées et réalisées pour lutter contre le changement climatique (l'objectif des 3x20 du paquet énergie-climat de l'UE en bonne voie, les gains y compris pour la santé apportés par les chaufferies biomasses à la place de celles au fuel, notre UIOM qui produit de l'énergie en brûlant jusqu'à 90% des déchets ménagers du département...) et plaide en faveur du progrès scientifique et des ingénieurs qui, par exemple, « fabriquent les matériaux biosourcés ».
 - Sur la question plus précise des **panneaux publicitaires** alors que « le contrat avec l'opérateur arrive à son terme », répondant également à une habitante de Dijon ou encore à l'association Les Amis de la Terre qui déplorent les affiches sur les produits de luxe, les alcools et la malbouffe, François Rebsamen rappelle « qu'il n'a pas le pouvoir d'interdire » ou sélectionner une campagne d'affichage de tel ou tel annonceur national (sauf motif rarissime de trouble à l'ordre public ou aux bonnes mœurs), que la collectivité a mis en place un RLPi qui a permis d'enlever beaucoup de panneaux (« suppression des 4x3 »), mais qu'il faut en laisser car « le développement économique en a besoin, que c'est aussi au profit de campagnes de communication de service public tout en générant des recettes importantes pour la collectivité ».
 - Sur le **projet de logements Venise 2**, également soulevé par un autre intervenant qui demande à ce que la collectivité « s'engage à protéger la biodiversité des berges du Suzon », François Rebsamen indique qu'il a commandé des études d'impact environnemental complémentaires et qui pourront conduire à des aménagements du programme immobilier.
- Un représentant de l'association Ensemble pour Chenôve, souhaite lui aussi **dénoncer « les méfaits de la construction**, de la densité heureuse » et invite Dijon métropole à plus de démocratie participative (« Quelle méthode participative pour un urbanisme négocié » ?). Une position proche de celle avancée par le représentant de Quetigny Environnement, qui se demande en outre si la métropole est un échelon convaincant, qu'il considère comme loin de la théorie du ruissellement et se développant « au déficit de la ruralité ».

François Rebsamen indique que les grandes orientations politiques et le budget ont toujours fait l'objet de présentations régulières en format « réunions publiques », mais aussi les quelque 170 réunions sur l'urbanisme menées par le vice-président de Dijon métropole en charge de la délégation à l'urbanisme. Pour le président de Dijon métropole, qui rappelle la **nécessité de créer des logements** (« les 10 500 familles qui en demandent », « l'objectif de gagner des habitants car quand on en perd, on perd des écoles, des emplois... »), il faut poser clairement les termes du débat : « soit on étale (240 ha pour faire la Toison d'Or, pour seulement 10 000 habitants et sans HLM !), soit on reconstruit la ville sur elle-même, c'est notre choix (sur le foncier des ex-casernes militaires, « une chance qu'on a su saisir »), celui de l'intérêt général, qui ne détruit ni les arbres ni la nature, qui au contraire protège les terres agricoles et n'est en rien responsable de la désertification rurale (« ce n'est pas parce que la métropole serait plus pauvre que les territoires ruraux autour seraient plus riches »). Il faut monter en hauteur pour ne pas prendre sur les terres agricoles (l'exemple du plateau de la Cras qu'on a protégé alors qu'il avait été promis à l'urbanisation) ».

- Une habitante, qui a lu sur le web l'avis publié par le Conseil de développement sur la révision en cours du Projet métropolitain, estime que « la **biodiversité** est un peu oubliée (les questions liées à la pleine terre versus l'urbanisation, la place des arbres en ville) et que les travaux du Conseil de développement doivent être fondateurs de ce Projet métropolitain. D'autres interventions vont même jusqu'à signaler la pose de récents matériels d'éclairage public qui sont néfastes pour l'Homme et la biodiversité (lumière bleue alors qu'il faudrait une couleur ambrée) ou qui éclairent les propriétés privées par le choix d'une lanterne non directionnelle...
- Une chercheuse (projet HYCARRE) alerte sur la problématique de **la ressource en eau**, qui va manquer non seulement à cause du changement climatique mais aussi pour cause d'imperméabilisation des sols (« à chaque fois qu'on imperméabilise 1 ha, on perd 7000 m³ d'eau »), pointant la nouvelle zone d'activités de Beauregard (« 80 ha imperméabilisés alors que les ZA à Chenôve ont des friches ») mais aussi « une bassine » envisagée par le CD21. Son message en substance : « pensez à l'eau au moment d'accorder les permis de construire ». François Rebsamen rappelle avec quel volontarisme il a fait des questions d'eau et d'assainissement un enjeu majeur dès son élection en 2001. Pointant des communes qui hors la métropole créent des lotissements sans même de carte communale eu égard à la ressource en eau, il rappelle combien la Saône était polluée sur 30 km avant que la collectivité mobilise d'énormes moyens techniques et financiers pour refaire les stations d'épuration. Il signale qu'à Dijon, beaucoup de trottoirs sont refaits en sable et qu'on désimperméabilise les cours d'écoles. D'une façon plus globale, martelant sa confiance dans le progrès scientifique, le président de Dijon métropole, précisant qu'il est « contre les bassines », tient à souligner « qu'on consomme moins d'eau qu'il y a 15 ans malgré un gain de population de l'ordre de plus de 10 000 habitants ».
- Un habitant demande s'il y aura une consultation sur le projet de **valorisation du Port du Canal**. François Rebsamen fait un rappel sur la méthode : information/discussion (déjà 3 réunions publiques avec les ateliers de quartier), mais c'est aux élus, dans le cadre du mandat que leur ont confié les électeurs, de prendre les décisions.
- Une habitante de Flavignerot demande au président de Dijon métropole quelle est sa **conception de la démocratie participative**. Réponse de François Rebsamen : « elle ne s'oppose pas à la démocratie représentative, elle est importante si c'est pour associer nos concitoyens à des projets concrets, et non des débats sans fin peuplés de sous-marins politisés qui empêchent les vrais citoyens de s'exprimer ».

- Un groupe d'étudiants se présentant sous la bannière de la France Insoumise et déterminé à ester en justice, souhaite dénoncer de graves problèmes d'insalubrité (infestation de cafards) dans la résidence universitaire Beaune gérée par le Crous, alors que rien ne bouge malgré des alertes notamment adressées aux élus et à la police sanitaire de la Ville de Dijon. François Rebsamen, souscrivant à l'idée que c'est un signal déplorable qui impacte l'attractivité de la politique d'enseignement supérieur de la métropole et qui l'a fait savoir sans détour à la présidente du Cnous, réaffirme sa sensibilité à la « cause » étudiante qui doit être défendue alors qu'il manque des chambres, des places en RU (« une étude est lancée »), mais aussi des assistantes sociales, dans un contexte de fusion régionale du Crous qui a provoqué un déséquilibre défavorable à Dijon et à ses 40 000 étudiants (Besançon : 25 000 étudiants). L'occasion pour un habitant de demander ce que la métropole attend de son enseignement supérieur et de sa recherche : « avant tout de l'innovation, comme une grande mission de service public » insiste François Rebsamen.

❖ Tramway et écomobilité :

- Plusieurs prises de parole pour demander si **le tramway**, dans le cadre des études de prolongement annoncées dans les médias, pourra aller jusqu'à la Fontaine d'Ouche ou encore Perrigny-lès-Dijon.
François Rebsamen, tirant un bilan très satisfaisant de la réalisation du tramway à l'heure de son dixième anniversaire, en profite pour confirmer le lancement de ces études, en indiquant que pour mailler la Fontaine d'Ouche, les Lianes de bus du réseau Divia lui semblent plus efficaces, qu'il voit plutôt **les prolongements** au sud (« par l'avenue avenue Roland Carraz qui doit être réhabilitée comme l'a été l'avenue Jean-Jaurès, avec la desserte de la zone Urgo/Adhex ») et à l'est, après Quetigny, soit pour desservir les entreprises, soit les nouveaux quartiers d'habitat, pourquoi pas les deux, avec un choix de matériel roulant qui doit à nouveau être expertisé entre un mode tram ou un mode TCSP. Ce ne sont en tout état de cause pas les élus qui ont la compétence technique, d'où le lancement d'études qui feront en sorte que d'ici la fin du mandat la prochaine équipe d'élus n'ait plus qu'à « appuyer sur le bouton », avec une vigilance sur le financement de pareil projet à un moment où « les impôts économiques » tendent à se réduire comme peau de chagrin (« c'est le Versement Transport, abondé par les entreprises de plus de 10 salariés, qui a rendu possible le financement de la réalisation du tramway, mais aussi la CVAE alors qu'elle va disparaître »). François Rebsamen en profitera pour redire son **attachement au tissu des PME** sur lequel est bâti le réseau économique de la métropole (« l'exemple des entreprises du BTP avec 12 000 salariés, à qui on a donné beaucoup de marchés » grâce à l'initiative publique et notre politique de grands projets) et mentionnera la poursuite d'une **stratégie d'attractivité du territoire** incarnée aujourd'hui par l'agence Dijon Bourgogne Invest.
- Une Chenevelière souhaite à son tour évoquer **l'implantation d'un pôle hospitalier** au niveau de l'esplanade Limburgerhof qui apparaîtrait comme un plus pour légitimer davantage le prolongement du tramway sur l'avenue Carraz.
- Est aussi posée la question de **la gratuité des transports en commun**, « comme à Dunkerque, avec 24% en moins d'utilisation de la voiture personnelle ». François Rebsamen, qui insiste sur les performances du réseau Divia qui engendre 25 millions de recettes utiles à l'équilibre et aux investissements de notre politique de déplacements, indique que le réseau de Dunkerque est un petit réseau, donc que l'expérience n'est pas significative mais que ce débat sur la gratuité est intellectuellement passionnant. Il cite le réseau de Montpellier, « qui a pris ce même engagement

de gratuité, ce qui va être dur à équilibrer mais très instructif » pour toutes les villes de France qui ont le tramway.

Sans aller jusqu'à la gratuité du réseau dijonnais, un syndicat étudiant fait part de son souhait de réfléchir à la mise en place d'un pass mobilités étudiant à 15 euros.

- Plusieurs prises de parole citoyennes et associatives sur **la place du vélo en ville** ont souhaité indiquer que, sur le plan des aménagements, il y a « des choses à améliorer » (en particulier un maillon manquant et sécurisé dans le secteur Chevreur ou sur l'itinéraire Bretenière < > Neuilly le long de la BA102) et demandent si des extensions d'itinéraires sont possibles. François Rebsamen acquiesce et rappelle l'énorme chemin parcouru pour faire du territoire une véritable métropole à vélo (bien loin du « Clou rouillé » qui avait ironiquement été attribué par la Fubicy à la Ville de Dijon en 2001) et indique que la métropole met aujourd'hui 2 millions d'euros par an, qu'elle a recruté des ASVP pour que les voitures qui se garent sur les pistes dédiées soient encore plus efficacement verbalisées. Mais il reconnaît « qu'avec le transfert des voiries départementales, beaucoup reste à construire » et pointe les nombreuses voies ferrées à franchir qui rendent plus dur le développement de véritables pistes cyclables à l'échelle de l'agglomération.
- Est aussi évoquée **la piétonisation**, en particulier quant au secteur rue Monge/place Bossuet en lien avec l'ouverture et l'excellente fréquentation de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Sur ce point précis, les études en cours, « qu'on pourra présenter à la population, orientent plutôt sur un meilleur partage de l'espace public » sans changement du plan de circulation automobile (car il faut notamment maintenir le seul accès au parking Dauphine). Et d'une façon plus globale, François Rebsamen souligne « qu'on a déjà tellement piétonnisé le cœur de ville que cela devient dur, mais pas impossible, d'aller plus loin ». De quoi aborder avec sérénité la question (soulevée par un habitant inquiet pour sa voiture diesel mais aussi du prix d'achat des voitures électriques) de la mise en place d'une ZFE à l'horizon 2025 : François Rebsamen indique que « notre centre-ville est déjà à faible émission car on l'a piétonnisé, et encore plus si on aide les artisans et les professionnels à passer au véhicule électrique », mais que ce sont des seuils légaux, « qui sont très bas », qui diront s'il faut passer officiellement en ZFE ou pas. Le président de Dijon métropole espère d'ailleurs pouvoir compter sur deux années supplémentaires pour se laisser le temps de mettre en place le dispositif adéquat.
- Sur la thématique de **la métropole accessible**, au constat d'un habitant qui, se réjouissant que les trains de nuit soient de retour, se désole de les voir passer par Dijon sans s'y arrêter, François Rebsamen se dit résolu à faire les courriers nécessaires à l'adresse du président de la SnCF, tout en appelant publiquement à continuer de signer la pétition pour le rétablissement de la ligne TGV reliant Dijon à Lille via Montbard, Marne-la-Vallée et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle (« déjà plus de 15 000 signatures »).

❖ Solidarités :

- Le président de **la Banque alimentaire** de Bourgogne intervient pour signifier, malgré les aides existantes, qu'il y a un manque de moyens de fonctionnement et que « si la Banque alimentaire souffre, ce sont les précaires qui souffrent ». Il demande davantage d'aides. Réponse de François Rebsamen : « on vous accompagnera, on fera tout ce qu'il faut, comme on l'a fait pendant la crise du Covid avec les précaires concernés ».
- Une habitante, saluée par des applaudissements de la salle et des élus, souhaite qu'à l'approche des périodes de grand froid on n'oublie pas de **se préoccuper des sans-abris** et qu'il faut

développer davantage de dispositifs d'accueil. Le président de Dijon métropole précise que la métropole est bien aux côtés de l'État, dont ce sont les prérogatives, en mettant notamment à disposition des maisons préemptées, ce qui permet jusqu'alors la mise à l'abri, dès lors qu'elles l'acceptent, de toutes les personnes qui le nécessitent.

A noter **quelques interventions hors cadre**, notamment car au cœur du champ de compétences ou de préoccupations éminemment communales ou trop sectorisées (la fin de la dérogation de fermeture tardive des bars à ambiance autour de la place de la République, un débat sur la création de chicanes à Chenôve, une polémique sur les choix de réhabilitation de la place centrale à Quetigny, le coût d'un pont « cyclable » enjambant la Mirande, un appel de l'ICANN sur la campagne internationale pour l'interdiction des armes nucléaires).

D'ailleurs, une habitante de Corcelles-les-Monts, soulevant une problématique d'insécurité dans sa commune (cambriolages, plaques de voitures volées) « alors qu'on éteint l'éclairage public pour faire des économies », a avoué spontanément ne plus **savoir ce qui relève de l'échelon municipal ou de l'échelon métropolitain**.

Dans le même ordre d'idée, une autre prise de parole pointe le discours des maires qui, face à des aménagements qui peuvent faire débat dans leur commune, s'exonéreraient trop habilement de leurs responsabilités sur le ton du « c'est pas moi, c'est la métropole »... Est d'ailleurs suggérée lors d'une prise de parole l'idée d'au moins une à deux journées « métropolitaines » entre les élus et les habitants.

Un membre du Conseil de développement a quant à lui tenu à indiquer que leur avis sur le Projet métropolitain publié courant novembre 2022 « est loin d'être un blanc-seing » et par ailleurs pointe un « défaut de communication de la part des communes qui dans leurs bulletins municipaux ne parlent jamais de Dijon métropole ». Rappel de François Rebsamen : « la transmission dès juin 2022 à chaque conseil municipal de ce Projet métropolitain en cours de révision », afin que l'échelon communal s'en empare, puisse communiquer... La présidente du Conseil de développement elle-même, Marie-Josèphe Durnet-Archeray, est également intervenue pour dire publiquement combien elle est satisfaite du travail dudit Conseil dont l'avis sur le Projet métropolitain en cours de révision a pu être rendu dans de très bonnes conditions.

A noter encore l'intervention passionnée et applaudie d'un entrepreneur expérimenté dans l'informatique, qui a vécu à la Fontaine d'Ouche, sur le thème « pensons à l'avenir de nos enfants, construisez l'avenir pour 30 ans sur le modèle des grandes capitales européennes, l'action publique est primordiale au-delà des intérêts catégoriels ».

B. Rencontres thématiques avec les acteurs locaux

Des rencontres thématiques ont été initiées par la Métropole avec les acteurs locaux, sur la base de la première version du Projet Métropolitain adoptée le 14 avril 2022. Ce relevé synthétique des points abordés en est le reflet le plus fidèle possible, et contribue significativement aux amendements proposés à la délibération finale du Projet Métropolitain.

Ces rencontres, courant octobre et novembre 2022, associant à chaque fois plusieurs dizaines de forces vives associatives, entrepreneuriales et institutionnelles, ont successivement concerné les thématiques suivantes :

1. Sports (débats menés par la vice-présidente de Dijon métropole Claire Tomaselli)
2. Action sociale (VP de Dijon métropole : Françoise Tenenbaum)
3. Culture (VP de Dijon métropole : Christine Martin)
4. Enseignement supérieur et recherche (débats menés par le conseiller délégué de Dijon métropole Denis Hameau et la vice-présidente Marie-Hélène Juillard-Randrian, déléguée aux PME, start-up, recherche et transferts de technologie)
5. Transition alimentaire (VP de Dijon métropole : Philippe Lemanceau)
6. Transition écologique et énergétique (débats menés par le vice-président de Dijon métropole Jean-Patrick Masson, délégué à la transition écologique, et le vice-président Jean-François Dodet, délégué à la biodiversité, qualité de l'air et plan bruit)
7. Développement économique (VP de Dijon métropole : Danielle Juban)

1. Sports

a. Infrastructures

- Mutualisation des infrastructures et des moyens, notamment maintenance et entretien
- Ingénierie commune, partage de pratiques, conseils de la Métropole pour l'entretien
- Equipement d'athlétisme à développer sur la Métropole
- Equipement e-sport
- Mutualisation du Complexe métropolitain de Saint Apollinaire

b. Aides financières

- Problématique : enjeux financiers - hausse des coûts de l'énergie
- Sobriété énergétique : harmoniser les réponses à l'échelle de la métropole - **Métropole = supports techniques (schéma énergie)** - réflexions communes dans le cadre du PCAET – SDE

c. Coopérations Métropole – Communes

- Sport pour tous : label métropole pour les manifestations portées par les communes
- Développement durable : label métropolitain pour les manifestations communales
- Maillage du territoire à observer (peut aider les coopérations)
- Actions communes téléthon, octobre rose
- Mutualisation de matériel - OMS métropolitain
- Rôle de consultant de la métropole pour l'implantation d'un équipement sportif
- Emploi sportif : mutualiser les emplois ? Job dating ? Mobilisation de la com en relais
- Image de la métropole sportive qui **donne envie** à l'échelle métropolitaine, mais qui tient compte de la base communale
- Echange entre les adjoints aux sports

d. Priorités politiques

- Préservation du sport de proximité sur les territoires
- Développer l'information sur le sport handicap
- Harmoniser les politiques d'aide aux licences
- Encouragement de la pratique libre du sport. Comment ouvrir la pratique du sport libre ? Réfléchir aux conditions de développement de la pratique libre
- Activité physique et crèches
- Sport santé en lien avec l'ARS, sport bien-être, sport sur ordonnance
- Promouvoir le bénévolat dans le sport
- Accès du sport à tous, aller chercher les pratiquants, adultes enfants et jeunes, et les fidéliser

e. Réseau des acteurs

- Coordination entre les clubs de haut niveau – entre les communes
- Meilleur partage du complexe métropolitain
- Intervention des clubs pros dans les petits clubs des communes
- Groupe de travail avec les jeunes sportifs
- Liens Université – Etudiants – Clubs à renforcer
- Rencontres régulières avec les dirigeants des clubs
- Liens permanents entre UFR STAPS, Métropole et clubs pour la formation et la montée en compétences.

2. Action sociale

a. Les publics

- Vigilance quant à la mise à l'écart d'une partie des personnes les plus vulnérables au moment du retour au "plein emploi"
- La métropole doit -elle travailler sur une meilleure compréhension de la marginalité ?
- Santé : kit permettant au public de connaître le périmètre et les missions des acteurs.
- Améliorer la connaissance partagée des situations des personnes en difficultés.
- Aller vers les invisibles
- Un taux d'absentéisme très élevé lors des actions de remobilisation ou d'information
- Enjeux repérés : garde d'enfants, mobilité, précarité énergétique, santé, notamment mentale, accès aux soins, emploi-insertion, précarité grandissante qui touche tous les âges, alimentation, digital-numérique dans les parcours, animation vie sociale et lien social, accompagnement à la fonction parentale, solidarité - migrants), seniors isolés, jeunesse (16-30 ans ; QPV notamment).

b. Les politiques publiques

- Comment articuler le social, le sanitaire et l'emploi? En finir avec la segmentation - ouvrir le projet métropolitain à approche globale (qui va jusqu'à la culture, au sport, ...)
- Comment conjuguer enjeu précarité et enjeux environnementaux ?
- Enjeu de l'accès aux droits, de l'élargissement du spectre des "invisibles"
- Un sujet majeur autour des demandeurs d'emploi de longue durée et un sujet logement
- La façon d'aller vers, de mobiliser autrement, est très prégnante : rôle attendu de la métropole ?
- Globalité d'approche de la personne : relier développement et solidarités.
- Défaut de coordination entre les financeurs d'actions.
- Comment travailler la « déstigmatisation » par une multitude de petites actions.

c. Le territoire

- Comment agir mieux sur la partie plus rurale de la métropole?
- Identifier les "zones blanches" en matière de mobilité qui sont aussi des zones d'emploi
- Comment faire profiter des dispositifs aux communes les moins proches
- Aller au plus proche des quartiers
- Bien mailler les actions des uns et des autres.

d. La coopération entre acteurs

- Richesse des acteurs mais moindre connaissance entre eux.
- Développer les coopérations, que ce soit pour la santé ou l'emploi. Coordonner les actions.
- Mieux se connaître pour partager la connaissance des publics.
- Demande d'ingénierie pour pouvoir répondre aux appels à projets nationaux "loupés", faute de coopération. La métropole peut animer des groupes de travail pour organiser des réponses collectives.
- Coordination des acteurs (par thématique ? Par secteur ?)
- Promouvoir l'interdisciplinarité, limiter la concurrence entre les acteurs
- Organiser une meilleure connaissance des outils de prévention et des acteurs locaux de la santé
- Les compétences entre les structures se superposent - engager une meilleure connaissance entre les acteurs, susciter de nouvelles pratiques conjointes pour aller vers
- Décloisonnement sport, culture. Faciliter les prises de contact
- Instabilité des financements et nécessité de la coordination entre les financeurs : un rôle complémentaire de la métropole, interlocuteurs des autres financeurs, outre une proposition éventuelle d'ingénierie pour des plateformes, des consortiums de réponse à des problématiques
- Besoin de tisser les liens avec des structures portant une autre compétence (exemple avec les structures culturelles). Faciliter ces mises en contact.
- Développer le modèle des GCSMS.

3. Culture

a. Compétences métropolitaines / Communales et coopérations territoriales

- Absence de compétence culture au niveau de la métropole : empêche ou complexifie la coopération – besoin d'espace de travail et diffusion
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour les conservatoires, les établissements d'enseignement artistique, les bibliothèques – problématique des multi-contrats – problématique de formations locales
- De nombreux outils de communication : comment permettre une porte d'entrée commune, partagée, sans enlever les spécificités des uns et des autres ?
- Territoires diversifiés : besoin de faire du commun dans les usages et dans les têtes – préserver les singularités et la proximité tout en favorisant cette échelle métropolitaine
- Compétence Culture : favoriser la coordination, la co-construction
- Faciliter l'émergence de projets à l'échelle métropole, dans une logique de mutualisation écologique
- La métropole incarne une dimension internationale grâce à Dijon (CIGV, Opéra) qui profite aux plus petites communes –
- La coopération internationale autour des jumelages est à travailler – La marque culturelle métropolitaine est à conforter

b. Infrastructures – Equipements

- Créer un espace ressource pour les artistes qui interviennent sur la métropole
- Développement durable : comment faire évoluer les équipements (autonomie énergétique - ingénierie d'accompagnement) – Enjeux écologiques, sociaux et structurels – économie énergétique des lieux, enjeu des salaires.
- Adapter les lieux et les transports à la transition écologique – Mobilité douce vers les lieux de culture
- Accessibilité des publics depuis les communes qui n'ont pas d'établissement sur place - une tarification commune ? De la souplesse d'accès qui tienne compte des temps de vie des enfants par ex.

c. Politiques publiques

- Valoriser et encourager l'entrepreneuriat culturel : missionner quelqu'un au sein de la métropole pour travailler ce volet
- Accessibilité des publics : Physique : transports – Tarifaires – Publics éloignés – Médiation
- Accès des publics : observatoire des pratiques culturelles
- Numérique : vers une information globalisée. Educatif et culturel autour du numérique
- Lutte contre les obscurantismes, les radicalisations, besoin de médiation de cette nature sur le volet culturel et dans l'espace public
- Appropriation des politiques par les usagers: Communication – Tarification
- Financement des projets culturels dans le contexte inflationniste
- Nécessité de prendre en compte la santé culturelle à tous les âges de la vie
- Valoriser les initiatives culturelles du territoire
- Renforcer le dispositif local de formation
- Place de l'art et de la création dans la culture. Vers un grand évènement culturel métropolitain ?

d. Liens entre acteurs et appui aux acteurs

- Lisibilité entre les structures qui ont la même activité : créer un outil numérique partagé
- Service d'accompagnement aux projets (ressources, financement, mécénats)
- Réunion périodique des directeurs d'établissements, de lieux : partage d'infos - en visio
- Encourager la coordination EAC à l'échelle de la métropole (ex catalogue de propositions culturelles)
- Porter la concertation au niveau de la métropole avec l'Etat, la Région, le Département
- Place de Jondi dans son rôle autour de l'agenda, et d'autres acteurs qui peuvent constituer une ressource importante

4. Enseignement supérieur – Recherche

a. Développer l'attractivité du territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

- Attractivité des formations pour faire venir les candidats, des entreprises pour mieux recruter
- Le marketing territorial : kit de communication – Visibilité nationale entre Paris et Lyon
- Conventions avec les écoles et les établissements sur les salons
- Manque d'infrastructures de logement et aussi d'infrastructures sportives et de restauration.
- Locaux et financement pour les embauches d'enseignants chercheurs
- Il existe des atouts de visibilité et d'attractivité forts, il manque un chef d'orchestre
- Un vrai soutien de la métropole pour les AAP importants, les structures ne peuvent pas y aller seules
- Choisir : de quoi veut on être leader ? Définir des têtes de réseau, héberger des événements, ...
- Marketing stratégique de l'innovation
- Rôle des écoles pour porter aussi ces messages d'attractivité, faire socle commun dans la durée, se faire repérer, organiser des événements, faire que Dijon rayonne

b. Optimiser l'ancrage des étudiants sur le territoire

- Attractivité du tissu industriel local enjeu de garder les étudiants sur le territoire
- Faire que les stages soient aussi sur la Métropole
- Il faut des structures pour accompagner l'après thèse.
- Donnent du sens aux projets d'entreprises sur le territoire pour donner envie aux étudiants.
- Les missions des écoles sont aussi de mieux accompagner les entreprises dans leur communication.

c. Décloisonner encore le monde de la recherche et le monde socio-économique

- Collaboration entre écoles et acteurs économiques, acteurs de l'emploi. Des outils existent. C'est de plus en plus important !
- Des axes à affiner pour ne pas se disperser et être visible. Il faut être différenciant. Encore si on veut influencer sur des AAP par exemple au niveau du lobby et avoir un leadership national.
- Découvrir de nouvelles pépites sur la recherche et l'innovation notamment en santé.
- Réflexion sur les stages en entreprise : solliciter la Région pour faire le lien écoles / entreprises
- Rôle de la métropole pilotage et facilitateur entre école et entreprise, pour qu'il n'y ait pas dispersion
- Partager sur une plateforme les besoins, avec un chargé de mission pour s'en occuper. Gros besoins en stages. Important de partager nos besoins. Voire créer un lieu commun pour ces échanges.
- Mettre en place des projets fédérateurs dans le domaine numérique
- Sensibilisation et sécurisation des données
- Attractivité de grands industriels ou grosse PME. Manque de grands groupes pour accueillir les ingénieurs, stages et apprentissage. Inversement, les écoles doivent communiquer sur les contacts des écoles avec ces grands groupes.
- Relation et connaissance entre entreprises et formations. Trop dispersés, on ne se connaît pas assez.
- Accompagnement des startups
- Définir l'écosystème numérique
- La métropole motrice sur le partenariat académique et industriel comme sujets des chaires smart city.

d. Soutenir l'excellence internationale de l'université et des grandes écoles

- Tester notre expertise et notre coopération. La métropole doit participer à l'assemblage nécessaire et nous guider vers les AAP.
- Importance du lobbying et coordination entre élus métropolitains et régionaux.
- Identifier les thèmes locomotives sans être exclusif. Enjeu : pouvoir se comparer pour se différencier
- 3 grands enjeux à relever : transition environnementale / numérisation / notre raison d'être = qu'est ce qui nous caractérise et nous différencie pour donner envie ?
- Avoir une visibilité internationale pour attirer les meilleurs. Avoir des masters internationaux.
- Identifier nos pépites à Dijon et faire la démonstration de notre excellence internationale.

5. Transition alimentaire

a. Les enjeux de la Transition alimentaire

- Aller au-delà de la transition, parler plutôt de transformation du système alimentaire
- Accessibilité de l'offre alimentaire par le pouvoir d'achat, l'éducation dès le plus jeune âge, l'éducation par les médias, et l'implication plus forte du citoyen
- Alliance des territoires : attractivité au-delà de Dijon métropole : problématique de la mobilité
- Transversalité : croiser les filières et les domaines Arts/santé/numérique/ IAA/sports.
- Aborder non pas un enjeu mais les enjeux : Analyser de façon concomitante les enjeux environnementaux et la santé : une seule santé
- Changement climatique et énergétique
- Éviter le gaspillage
- Reposer la question du numérique. En effet en a-t-on besoin partout ? Du big data au smart data
- Attractivité au niveau national et international
- Valoriser et rassurer les agriculteurs
- Education à l'alimentation, manger équilibré et varié : cas du Conseil municipal Enfants
- Expérience culturelle, échanges
- Paradoxe : gastronomie vs sobriété, pas de viande : alimentation = plaisir
- Se mettre d'accord sur les définitions, consensus : labels, local, qualité, accessible, transition,
- Agir dans un secteur où le marché privé domine : prix, réglementation
- Changer les mentalités, accompagner le changement, donner le pouvoir d'agir (plutôt que subir)
- Souveraineté alimentaire, relocalisation et transition climatique

b. Propositions pour la Transition alimentaire dans le Projet Métropolitain

- Mettre en place des appels à projets : auprès de jeunes entreprises et impliquant les citoyens. Fertilisation croisée des filières. Exemple : sur la logistique, les légumineuses, ... avec des critères exigeants (santé, environnement, traçabilité, juste rémunération, ...)
- Renforcer le lien santé et alimentation : exemple ProDij et Dijon ville santé
- Avoir une vision stratégique en particulier avec les grands comptes et partagée via Vitagora
- Travailler avec le rectorat
- Renforcer les rencontres entre acteurs
- Promouvoir la transition alimentaire dans la cité de la gastronomie, en faire une vitrine de l'alimentation à la dijonnaise : le prouver (cf. Lyon)
- Impliquer les citoyens y compris par le CODEV (comme à Montbéliard ou Besançon)
- Un observatoire de la transition alimentaire
- Créer plusieurs tiers lieux dans la métropole
- Dijon, territoire démonstrateur du droit à l'alimentation

c. Les contributions possibles des acteurs

- Capitaliser sur le Living Lab
- Contribuer à l'organisation de rencontres
- Former tout au long de la vie (technique culinaire, nutrition, ...), informer le citoyen
- Innover et transférer les innovations sur le terrain
- Inciter à l'entrepreneuriat innovant
- Partager la stratégie, mesurer l'impact de la transition alimentaire,
- Publier le vrai prix de l'alimentation
- Innovation métiers, produits et services de l'alimentation
- Écrire le récit de la transition (transformation) « heureuse »

6. Transition écologique et énergétique

a. Dijon Métropole, leader en transition écologique, pour une neutralité Carbone en 2030

- **Prendre à bras le corps les enjeux planétaires** : dérèglement climatique et risques, biodiversité, impacts de la mobilité, étalement urbain, tension sur les ressources naturelles, eau, fin des énergies fossiles, compétition sur le foncier,
- **Agir sur les mobilités** : inciter à l'utilisation des transports en commun ; développer les mobilités douces, les mobilités alimentées en énergies renouvelables ; plan vélo ; parkings d'échanges avec véhicules en libre-service ; flux pendulaires importants, dessertes ferroviaires à renforcer ... réflexion nécessaire sur les mobilités alternatives
- **Développer les énergies renouvelables** : réduire les consommations énergétiques dans une stratégie de sobriété et de recyclage ; développer les réseaux de gaz verts ; améliorer les taux d'énergies renouvelables ; production d'énergies renouvelables et autoconsommation ; planification des ENR ; indépendance énergétique : solutions intelligentes - cogénération ; choix de l'hydrogène à renforcer
- **Planifier à court, moyen et long terme** : planification nécessaire avec des échéances rapprochées ; un plan d'actions échancées par politique publique ; enjeux de la durabilité des actions entreprises

b. Dijon Métropole, un territoire-nature écriin de biodiversité

- **Etendre la nature en ville**
- **Préserver la ressource en eau** : carte des enjeux de l'eau ; préserver et développer les réservoirs d'eaux pluviales
- **Développer les projets d'alimentation locale**
- **Foncier et urbanisme** : enjeu du foncier essentiel ; réhabiliter des espaces bâtis, les friches ; recensement du foncier - végétalisation et imperméabilisation ; artificialisation des sols et biodiversité en ville ; bâtiments : refaire la ville sur la ville ; développement de la filière bois ; créer des îlots de fraîcheur
- **Biodiversité** : plan des îlots de chaleur ; trame noire ; charte de la biodiversité impliquant les entreprises ; embarquer les citoyens ; régulation de la concurrence sur l'usage des sols, ex les friches

c. Dijon Métropole, coordonnatrice et fédératrice des acteurs locaux pour faire levier au service de la transition

- **Rôle de prescripteur** – Capacités d'arbitrage à mettre en débat en lien avec les autres institutions ; créer des effets d'entraînement
- **Rôle de coordination et de mobilisation** : Mobiliser les partenaires financiers, associatifs, économiques, et les citoyens ; groupement d'achats et accompagnement des consommateurs ; marchés publics avec plus de poids pour les critères environnementaux ; conseils aux syndicats de copropriétés ; mise à disposition des compétences privées des entreprises ; partenariat ville-campagne sur les 3 axes : eau, énergie, alimentation
- **Rôle de pédagogie** : acceptabilité par la population nécessaire ; travailler sur les comportements ; enjeux de pédagogie ; actions de sensibilisation en faveur de l'écologie ; exemplarité ; engagement officiel conjoint des acteurs publics et privés par rapport à la population ; pédagogie sur les énergies renouvelables, installations à faire visiter ; travail pédagogique - exemple des cours d'écoles dont la végétalisation est conflictuelle ; identification des ruptures nécessaires, pour les rendre acceptables.
- **Une approche particulière pour le monde agricole**, particulièrement impacté.

7. Développement économique

a. Attractivité du territoire

- Enjeux : Connexion à l'aéroport ; rénovation des zones d'activités commerciales (entrée sud Dijon) ; retrouver la maîtrise des zones d'activités ; favoriser la mixité dans les quartiers et les zones d'activité économique
- Gare TGV
- Développer des zones foncières pour les PME
- Développer le tourisme industriel
- Développement filière tourisme
- Filières d'excellence
- Attirer les télétravailleurs
- Travailler sur le déficit d'image
- Bureau des congrès / Offre à développer
- Economie décarbonée à privilégier
- Offres de mobilité à amplifier
- Rayonnement / visibilité Dijon à l'extérieur
- Travailler sur les questions de recrutement, de ressources
- Développer cadre de vie dans les zones d'activité et les nouveaux quartiers
- Enjeux formation : garder les jeunes, contrer le solde négatif des bacheliers et doctorants
- Aller chercher d'autres structures à rayonnement international comme l'OIV
- Développer la vision européenne – internationale.

b. Soutien aux entreprises, au développement entrepreneurial et à l'innovation

- Aider les entreprises pour la transition
- Résoudre les problèmes de recrutement
- Informer sur les aides
- Augmenter le fonds capital risque
- Expertise et conseil en transition énergétique
- Autonomie énergétique des entreprises
- Mise aux normes des bâtiments / logements
- RSE – Actif immatériel
- Manque d'accélérateurs

c. Animation du réseau des acteurs

- Travailler sur la proximité
- Communication entre les villes de la métropole
- Attention aux limites du travail trop en filières
- Equilibre entre les filières et entre les entreprises (petites et grosses)
- Ne pas se limiter aux frontières de la métropole
- Régulation entre métropole et région
- Collaboration recherche – industrie
- S'ouvrir aux autres territoires
- Synergie entre les acteurs
- Agence métropolitaine avec périmètre élargi aux autres territoires
- Collaboration infra régionale
- Rôle de facilitatrice de la collectivité
- Booster l'entrepreneuriat

Ce qui ressort globalement des réunions thématiques

Au travers des 7 ateliers thématiques que les différents vice-présidents ont animés, il ressort une convergence des attentes des communes et des partenaires à l'égard de la Métropole qui excèdent le strict exercice de ses compétences.

Que ce soit dans les domaines qui restent très principalement municipaux (Culture, Sport, Social) ou les autres, il est demandé que la Métropole soit un cadre qui facilite voire organise la connaissance, l'échange, la mise en réseau, qu'on peut regrouper en 4 grandes catégories :

- **Connaitre / échanger, fédérer, voire coordonner : connaissance des acteurs entre eux, données (information et analyse), échanges sur les pratiques.**

Sur ce premier point, même s'il est à noter la création dès 2017 d'une direction « services aux communes » qui permet à chaque maire de la métropole de profiter d'expertises et d'économies d'échelle (commande publique/centrale d'achat et solutions informatiques notamment), il n'existe pas encore, à Dijon Métropole, de service ou de structure qui joue ce rôle en permettant aux acteurs et élus du territoire de la métropole d'échanger.

La formalisation d'un observatoire métropolitain qui étendrait le champ de données collectées (fonction statistique) et faciliterait leur partage (fonction dynamique et interactive) pourrait être une des réponses. On pourrait imaginer qu'il tente aussi de faire un peu de prospective.

- **Faire connaitre/communiquer : sur les évènements, les initiatives**

Sur le second, on pourrait, notamment sur culture et sport, sans beaucoup de moyens supplémentaires, amplifier la communication, voire programmer de manière coordonnée des évènements culturels ou sportifs sur différentes communes du territoire

- **Mutualiser des ressources (humaines, logistiques, numériques)**

La formalisation de ce point mériterait une réflexion collective avec les acteurs et les communes du territoire métropolitain, par exemple dans le cadre du schéma de mutualisation.

- **Être aidé : ingénierie, analyse**

Cela pourrait passer par une offre de service métropolitaine permettant de valoriser l'ingénierie interne. Cela passerait bien évidemment par une estimation du temps à y consacrer au regard des autres charges des cadres métropolitains

C. Rencontre des EPCI de l'Aire urbaine de Dijon

La vingtaine d'EPCI et PETR de l'aire d'influence de Dijon a fait l'objet de rencontres bilatérales par le Cabinet Territoires Citoyens Conseils, permettant de collecter leurs remarques et propositions quant aux coopérations existantes et possibles avec Dijon Métropole. En parallèle, Dijon Métropole continue les échanges avec des villes d'un second cercle concernées également par le développement métropolitain. Enfin, elle poursuit ses liens avec les principaux pôles urbains de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de sa vocation de capitale régionale.

La présente synthèse est exclusivement et en transparence celle des expressions des élus des EPCI et PETR de l'aire urbaine de Dijon.

1. Des réalités diverses

- « Des territoires extrêmement variés sur un périmètre géographique étendu »
- « Des projets de territoire inégalement aboutis »
- « Un rapport à la Métropole évident, mais avec des intensités variables »

2. Un sentiment général de questionnement vis-à-vis de la Métropole

- « Le terme même de Métropole est rejeté par certains, considérant que cela creuse un fossé entre les territoires. »
- « Aspiration à plus de coopération ».
- « Nécessité de préciser les intentions de part et d'autre. »
- « Relation Métropole / Conseil Départemental parfois difficile, impacts avec les intercommunalités. »
- « Des relations entre administrations pourraient s'amplifier. »

3. Les principales problématiques évoquées

- **L'eau** : « c'est un bien commun, Dijon Métropole en a besoin et vient en pomper dans les territoires voisins. »
- **L'urbanisme** : questionnement sur l'application future du ZAN, intérêts communs à réfléchir ensemble les répartitions d'aménagements, habitat, commerce, économie.
- **La mobilité** : incontournable mais insuffisamment pensée en commun. A développer : parkings relais, voies cyclables, covoiturage, Rézo Pouce. Des craintes exprimées quant à la mise en œuvre de la ZFE. Une attention particulière à la saturation de l'Arc.
- **L'environnement** : un atout des territoires environnants au service de la Métropole.
- **Le Projet alimentaire territorial** : des intérêts partagés de bout en bout de la chaîne de la production à la consommation.
- **La santé** : le lien entre CHU, hôpitaux locaux et médecine de ville et spécialisée pourrait être mieux réfléchi et plus structuré : une ou des CPTS – communautés professionnelles territoriales de santé, et des CLS – contrats locaux de santé ?
- **Le tourisme** : vecteur possible de coopérations apaisées et constructives.
- **Les infrastructures multimodales** : routières (anticipation des soucis sur l'Arc), fluviales (Canal de Bourgogne), ferroviaires (haltes ferroviaires), mobilités douces ou actives (pistes cyclables).
- **Les déchets** : renforcement possible de coopération

4. Propositions

- Adopter ensemble et mutuellement une posture de coopération : « nous participons ensemble à l'émergence, à la construction et au cofinancement de projets qui nous concernent tous ». C'est ainsi d'une véritable Alliance des Territoires dont les intercommunalités ont mutuellement besoin.
- Structurer et rendre régulière une instance de dialogue (conférence des intercommunalités ?)

- Structurer et rendre régulière une instance de travail entre administrations (un réseau des DGS ?)

Pour aborder les questions thématiques communes, la réflexion doit utilement s'enrichir en l'élargissant aux partenaires concernés œuvrant sur les territoires respectifs de la Métropole et des intercommunalités voisines.

D. Avis du Conseil de Développement

La Métropole a mis en place en 2022 un Conseil de Développement.

Dès son installation, l'instance composée de 150 membres a été saisie afin d'étudier et de transmettre son avis sur le projet de révision du Projet Métropolitain.

7 groupes de travail ont été mis en place par le bureau du conseil de développement afin de mettre en débat les 7 axes du document. Plus de 30 réunions ont eu lieu sur un peu moins de 3 mois de temps pour aboutir à un avis riche en constats et propositions, accessible en suivant le lien internet www.metropole-dijon.fr > Je participe, je m'informe > Conseil de développement

Sont ici reprises les propositions et préconisations qui ont été priorisées par chacun des groupes de travail, ainsi que les points saillants tels qu'identifiés par les membres du bureau du conseil de développement.

Le président de la métropole a par ailleurs souhaité inviter les membres du bureau du conseil de développement à présenter leur avis à l'occasion du bureau métropolitain du 8 décembre 2022. Ce premier temps d'écoute et d'échanges entre les élus et représentants de l'instance a ainsi permis d'accompagner au mieux le partage des différents constats et propositions formulées, mais aussi d'explorer un nouveau format de dialogue articulant très concrètement démocratie représentative et démocratie participative.

Points saillants de l'avis

Les membres du bureau du conseil de développement ont identifié les **messages clés** suivants :

- ▶ **Faire davantage métropole** au travers d'actions reposant **sur un meilleur équilibre entre la ville centre et les autres communes**, en particulier sur les questions de mobilité mais pas uniquement (aller vers les habitants y compris dans les petites communes pour recueillir leurs avis, les faire participer aux décisions métropolitaines et à des dispositifs tels que On Dijon) ;
- ▶ **Valoriser les atouts de la métropole** pour renforcer son attractivité et son image, en particulier auprès des plus jeunes ;
- ▶ **Faire de la mobilité un axe majeur du projet métropolitain**, compte tenu de sa transversalité (impacts environnementaux, sociaux et économiques) et de sa récurrence dans les thèmes abordés.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION TERRITORIALE

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 1 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLITAINE

Les 5 thématiques développées :

- 1- Végétalisation & biodiversité
- 2- Mobilités douce et durable
- 3- Alimentation
- 4- Eau
- 5- Déchets

Au regard des ambitions de Dijon métropole et de l'urgence climatique, donnons-nous les moyens, agissons. Les habitants avancent plus vite que la métropole : la prise de conscience des habitants, la volonté de changer ses habitudes et le sentiment d'urgence imposent à la métropole de suivre ce rythme et de fournir un cadre opérationnel et efficace. C'est dans ce sens que nous avons rédigé nos propositions.

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

1- Végétalisation & biodiversité, clés pour adapter notre territoire au changement climatique

L'item 4 de l'axe 1 du projet métropolitain devra être rédigé de la manière suivante : "Adapter le territoire au changement climatique en développant la végétalisation".

2- Mobilités douces et réseau, pour l'amélioration des liaisons et la sécurisation des parcours

Une alternative crédible à la voiture:

- ▶ Création d'un véritable réseau cyclable continu et sécurisé
- ▶ Création de voies "calmes", vertes

3- Autonomie alimentaire, pour une alimentation locale, durable et saine

L'alimentation locale souffre d'un manque de cohérence territoriale et nécessite une harmonisation des dispositifs entre les différentes collectivités : métropole, département et région.

4- L'eau, source de vie

Limiter les déperditions, préserver, et protéger la ressource.

5- Déchets, "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas."

Limiter la production, Mieux éliminer et inciter fortement à mieux trier.

Favoriser les solutions d'évitement et d'économie circulaire vertueuse.

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

La sensibilisation du plus grand nombre et la communication auprès de chacun que ce soit élus, habitants, entreprises... constituent un levier prioritaire. Lors de nos échanges, nous avons donc proposé l'élaboration de 2 supports transversaux :

- ▶ **un répertoire des actions "transition"** et des idées pour les divulguer et permettre à chacun, citoyen ou collectivité, de s'en emparer à son échelle ;
- ▶ **une charte urbaine, architecturale et environnementale.** Pour que chaque nouveau projet immobilier intègre les enjeux de la transition écologique. Son application devra être contrôlée.

Nous souhaitons que Dijon métropole sollicite le CODEV sur des problématiques concrètes pour que nous puissions participer à la prise de décision et nous sentir impliqués et utiles à la métropole.

RENFORCER NOTRE IDENTITÉ À LA FOIS URBAINE ET RURALE POUR DYNAMISER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 2 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLE

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

- ▶ Recentrer les thèmes de l'axe 2 par la mise en valeur de la métropole à travers les 23 communes qui la composent.
- ▶ Faciliter à tous l'accès aux activités et services.
- ▶ Mettre en avant un urbanisme cohérent.
- ▶ Renforcer l'appartenance métropolitaine.
- ▶ Mettre en valeur les atouts de la métropole.

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

- ▶ Nommer un élu référent sur chaque axe.
- ▶ Proposition d'un temps d'échange entre les membres du groupe sur l'axe 2 avec les élus métropolitains.
- ▶ Augmenter la durée du mandat des membres du CODEV.
- ▶ Suivi et évaluation des suites données sur l'axe 2 en lien avec la Commission de suivi et évaluation du CODEV.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

UNE MÉTROPOLE QUI ASSUME SON RÔLE DE CHEF DE FILE

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 3 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLE

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

1- Déplacements :

- ▶ Augmenter les lignes DIVIA vers les quartiers et les communes mal desservies, avoir une ligne qui desserve l'ensemble des zones d'activité sans passer par le centre-ville.

- ▶ Lobbying auprès de la SNCF pour avoir plus de lignes vers les grandes villes sur de plus grandes amplitudes horaires et vers Roissy ADP, Saint-Exupéry, OUIGO, TER, Aéroport Dijon Bourgogne.
- ▶ Pouvoir réserver les taxis près de la gare ou un bus.
- ▶ Faire cohabiter les différents modes de transports (vélo, voiture, bus, trottinette).
- ▶ Stationnement avec zone d'accueil pour les camions, proposer des alternatives aux contraintes sinon les entreprises vont partir.
- ▶ Sécuriser plus les pistes cyclables pour favoriser l'utilisation des vélos : améliorer le partage de la voie.
- ▶ Favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.

2- Enseignement :

- ▶ Organiser plus d'événements entre les entreprises et les formations pour décloisonner, travailler ensemble, attirer des étudiants et les garder.

3- Communication :

- ▶ Mobiliser les Dijonnais pour en faire des ambassadeurs.
- ▶ Élargir la cible, adapter les supports et les médias aux usages générationnels.
- ▶ Mettre à jour les informations.
- ▶ Évaluer l'impact d'attractivité de Dijon dans les classements des villes.
- ▶ Faire une enquête pour évaluer l'image de Dijon à l'extérieur et mesurer son attractivité réelle.

4- Tissu économique local :

- ▶ Favoriser et accompagner le développement de l'économie de proximité.
- ▶ Attirer les talents et favoriser l'inclusion.

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

Nous souhaitons que Dijon métropole sollicite le CODEV sur des problématiques concrètes pour que nous puissions participer à la prise de décision et nous sentir impliqués et utiles à la métropole.

DIJON MÉTROPOLE, PROMOTEUR DES ALLIANCES TERRITORIALES

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 4 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLE

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

- ▶ Construire une offre métropolitaine avec les 23 communes.
- ▶ Intégrer les 3 piliers (acteurs économiques, associatifs et institutionnels) y compris la partie écoles présentes sur le territoire par une participation active à ce projet métropolitain.

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

- ▶ Améliorer la communication entre les acteurs et notamment auprès des 23 communes car il n'y a pas de présence, au moins sur les sites communaux, de ce conseil de développement donc ensuite comment intégrer cet organe si personne ne le connaît...
- ▶ Partager et coordonner les interventions par une instance qui se déplace et met en lien sur le territoire

INNOVATION ET MOUVEMENT : POUR IMAGINER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 5 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLE

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

- ▶ Mise en place, par quartier et par commune, d'une véritable institution composée d'habitants avec une voix délibérative sur les grands projets de la métropole.
- ▶ Organiser des réunions publiques, pilotées par le CODEV, en invitant les maires et/ou les adjoints pour impliquer les citoyens dans le mouvement, créer du lien entre les différentes instances et prendre connaissance au plus près dans un objectif de métropole du "Care" et la prise en compte des spécificités de chaque territoire.
- ▶ Associer étroitement le CODEV au développement du dispositif OnDijon et propositions complémentaires sur OnDijon jointes en annexes.

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

- ▶ Valoriser la métropole et le CODEV auprès des communes.

- ▶ Permettre au CODEV de suivre et de participer à la suite des travaux dans le cadre de la mise en place du Projet métropolitain.

LA MÉTROPOLÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE
AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 6 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLÉ

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

- ▶ Donner de la matière au lien social (mobilité, culture, sport, santé...).
- ▶ Renforcer la prévention sociale en mode interdisciplinaire et en mode multi-acteurs.
- ▶ Développer la complémentarité avec les acteurs économiques, institutionnels, associatifs...

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

- ▶ Nécessité d'un diagnostic des besoins du territoire pour consolider l'existant et co-construire les réponses pour pallier les manques.
- ▶ Repérer puis organiser une mutualisation des bonnes pratiques et favoriser la généralisation de celles-ci à la métropole (exemples du RAJ à Talant et de la Maison-Phare à Dijon).
- ▶ Trouver des moyens pour aller au-devant de tous les publics.

POUR UNE GOUVERNANCE FÉDÉRATRICE
AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 7 DU PROJET DE DIJON MÉTROPOLÉ

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS :

- ▶ Associer plus étroitement tous les élus municipaux et les habitants à l'élaboration des politiques métropolitaines.
- ▶ Prévoir les critères d'évaluation dès la réflexion initiale.
- ▶ Créer une structure métropolitaine permettant une meilleure connaissance et une éventuelle mutualisation des politiques culturelles et sportives

NOS PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PROJET :

- ▶ Associer le Conseil de développement à l'évaluation des politiques publiques.
- ▶ Doter le Conseil de développement d'un budget d'études.
- ▶ Rattacher l'Observatoire au Conseil de développement.
- ▶ Allonger à 4 ans (1/2 projet) le mandat des membres du Conseil de développement.

E. Contributions numériques sur le site de la Métropole

La synthèse qui suit est issue des contributions déposées sur la plateforme web (processus de concertation dans le cadre de la révision du projet métropolitain) qui a été ouverte du 1^{er} décembre au 10 janvier en parallèle à la tenue des forums métropolitains. Elles sont regroupées par thématiques évoquées.

Mobilités

- « Pour mieux organiser les déplacements quotidiens pour aller au travail (déplacements pendulaires) ne serait-il pas possible de le penser au niveau de chaque employeur pour proposer des solutions de transport collectif ou individuel peu carboné et éventuellement des aménagements des périodes de travail ? Cela pourrait être une annexe au contrat de travail mise à jour annuellement lors de l'entretien individuel. »
- « De jolies pistes cyclables sont déployées le long des deux lignes de tramway. Pourtant celui-ci est régulièrement saturé. Le ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques encourage à accroître son activité physique tout comme l'OMS d'ailleurs. En complément de la marche, et pour les trajets parfois plus longs, le projet de mobilité à l'acte proposé par les Divia Vélo est un excellent moyen de mobilité intermédiaire. Toutefois, son maillage est trop concentré en hyper centre il faudrait réfléchir à l'étendre, par exemple jusqu'à la piscine olympique, au CREPS.... De l'autre côté de la ville de Dijon, jusqu'à la Toison d'Or ou encore proche du lac Kir. C'est un formidable outil qui permet de profiter de trajets courts à vélo, sans que cela ne pèse trop sur le portefeuille des usagers (abonnement contenu) et en même temps c'est un mode de transport doux et adapté... Ces équipements sont beaucoup moins lourds que des lignes de tramway à construire et permettront aux usagers de pouvoir se déplacer avec plus d'aisance. »
- « De plus en plus de personnes utilisent leur vélo pour se déplacer, ce qui en soit est une bonne nouvelle. Par contre, les infrastructures actuelles sont clairement insuffisantes pour assurer la sécurité de tous et la bonne cohabitation entre tous (vélos, trottinettes, piétons, voitures). Une vraie réflexion sur les déplacements en vélo me semble indispensable. Les pistes actuelles sont mal indiquées, peu différenciées des voitures et des piétons, mal entretenues ; les franchissements des carrefours ne sont pas réfléchis pour les vélos ; il n'y a pas de continuité entre les différentes pistes, ajoutées de ci delà de façon sporadique... Je ne suis pas sereine quand mes enfants prennent leur vélo (12, 10 ans) car je ne les pense pas en sécurité. Un dessin de vélo sur un bout de route n'est pas une piste cyclable ! Un couloir de bus n'est pas une piste cyclable ! Être coincé entre les voitures en stationnement et la route, n'est pas sécuritaire ! Et je ne parle même pas du franchissement de la place Wilson... Une cycliste convaincue mais qui aimerait que des efforts soient faits ! »
- « Je félicite la mairie pour son engagement sur le développement de pistes cyclables. Mon idée viendrait en complément. Les vélos sont de plus en plus utilisés dans la vie de tous les jours, néanmoins nous ne trouvons aucun endroit pour les réparer. Si une roue crève, nous sommes bloqués. Je serais ravi de pouvoir contribuer à ce que cela n'arrive pas. Un totem de réparation des vélos serait efficace pour favoriser leur utilisation. »
- « Pourrait-on multiplier les aires de covoiturages autour de la métropole car il est de plus en plus difficile de venir dans la ville centre ? Les aires de covoiturages pourraient, en outre, être équipées de services : Wifi gratuit, food truck, etc... et pourquoi pas être desservies par DIVIA si l'on ne trouve pas son "co-voiturier" ? »

- « Plus de vraies pistes cyclables sur Dijon et périphérie (Longvic et sa nouvelle zone), limiter l'éclairage la nuit, panneau solaire pour les lampadaires avec détecteur de présence et pour les abris bus. Plus de lieux sécurisés pour les vélos et les trottinettes. Plus d'intervention sur les gens mal gare (devant les pharmacies, rue sens unique), stationnement minute respecté devant les écoles. »
- « Faire en sorte que Dijon puisse se doter d'un aéroport international à Longvic avec des destinations récurrentes (Barcelone, Londres, Rome, ...) qui renforceraient l'attractivité du territoire (tourisme, affaires, ...) une (voir la seule) métropole de France à être à plus de 2h d'un aéroport ? Pourquoi pas quelques destinations pour reconnecter Dijon à des villes françaises quasiment inaccessibles depuis Dijon (Brest, Bordeaux). A minima transférer les vols au départ de Dole à Dijon. »
- « Serait-il possible de mettre en place un service de bus (ou de navettes) partant de Dijon lors des courses automobiles au circuit de Dijon-Prenois le week-end ? il manque une desserte locale pour cet équipement et c'est dommage. A Spa Francorchamps (Belgique) par exemple, il existe un système de navettes qui partent de la gare de Vervier. Ce serait pratique pour les personnes qui viennent de l'extérieur (ainsi que pour les locaux qui n'ont pas de véhicules personnels car ils utilisent les transports en communs dans leur vie quotidienne). »
- Contribution du maire de Neuilly-Crimolois : « Bonjour. A plusieurs occasions (Bureau de Dijon métropole, conférence métropolitaine ou commission déplacement), j'étais intervenu sur la halte ferroviaire de Neuilly que la Région a décidé de fermer depuis 2018. A cette période, la motivation de cette fermeture était multiple (reprise du courrier des maires envoyé à Mme Dufay en octobre 2017) : intégrer les travaux de mise en accessibilité de la gare de Dijon-ville qui devaient se terminer fin 2022, volonté de diminuer le temps de trajet entre Dijon et Besançon afin de faciliter les correspondances des usagers venant de Besançon en direction de Paris, la Région fait le « pari » de relancer l'usage du train grâce aux passagers occasionnels en sacrifiant les usagers réguliers.
Aussi, je vous mets en copie un courrier que j'ai adressé à Mme Dufay en date du 8 novembre [pour demander que soit à nouveau étudiée la réouverture de cette halte ferroviaire]. A ce jour, je n'ai pas eu de réponse.
L'ensemble des maires de la Métropole soutient cette démarche de réouverture ou a minima d'engager des discussions.
Aussi, pouvez-vous insérer, dans le cadre de la dernière réunion publique de Quetigny et du projet métropolitain, un espace dédié sur cette problématique ?
En vous remerciant d'avance pour votre bienveillance dans l'intérêt de notre territoire, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations. »

Aménagement et urbanisme

- « Plus personne ne nie le fait que l'urbanisation est arrivée à saturation sur Dijon, et que les discours officiels de préservation de la biodiversité et d'îlots de verdure ne doivent plus demeurer des paroles en l'air. Dijon aurait tout intérêt à communiquer sur le fait qu'elle préserve un espace naturel de l'appétit des promoteurs et le gère - avec les scientifiques et associations - dans le but d'y préserver et d'y améliorer la biodiversité. Il s'agit des 3 ha des berges du Suzon, à faucher une fois par an dans la partie prairie, et à nettoyer de ses gravats et végétaux invasifs ailleurs. Avec le suivi de la biodiversité en oiseaux et papillons, ce serait un geste fort. Mais attention, ne pas tomber dans le piège de l'aménagement à outrance, avec "paysagistes", ce serait une catastrophe d'y planter des végétaux horticoles et exogènes. Aujourd'hui, ceci n'est plus un choix politique, mais une obligation, vu l'urgence : un espace de verdure préservé comme celui-là doit être impérativement préservé. »
- « Pourquoi construire sur des bons sols de plaine quand on a du calcaire incultivable ou presque à proximité ? pourquoi toujours et encore du béton a toutes les sauces et des isolants issus de la

pétrochimie, le polluant béton devrait être utilisé quand il est incontournable ! Où sont les isolants en paille, terre, chanvre, lin ...? Qui ose encore faire de l'habitat individuel ? »

- « La mise en place du ZAN va forcer la métropole et les communes à mobiliser les tissus déjà urbanisés pour proposer de nouveaux logements, locaux d'entreprises, bureaux, commerces, services, équipements... et ainsi densifier ces espaces. Si cette densification paraît nécessaire et pertinente, elle vient se heurter à la tout aussi pertinente nécessité de maintenir et développer la nature en ville et la végétalisation. Ainsi, cette densification n'est pas forcément nécessaire partout (notamment dans les tissus déjà très denses qui au contraire pourraient quant à eux parfois être dédensifiés pour redonner de l'air et du vert et adapter le bâti aux aspirations actuelles : espace, terrasses, jardins). Surtout, elle peut paraître à juste titre, brutale et peu qualitative (et donc mal acceptée par la population) lorsqu'elle est livrée aux quelques acteurs (privés pour la plupart) de l'immobilier qui malgré tout, restent tributaires d'une logique rentière. Rendre plus acceptable, qualitative et donc mieux vécue cette densification doit passer par une démarche plus inclusive de l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des habitants en premiers lieux qui vivent déjà ou vivront dans le quartier ou la rue du projet. Il faut à mon sens, pour cela redonner et partager le pouvoir de construction/élaboration (du projet) et de décision en mettant en place des formes de conception du projet urbain innovantes et plus ouvertes. Un nouveau quartier, un nouvel immeuble sera d'autant mieux accepté, intégré dans cadre de vie et entretenu au quotidien lorsqu'il est imaginé et conçu par ceux qui y vivent ou y vivront. »
- « Construire des bâtiments HLM et résidences seniors à prix modérés pour les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas de voiture créer des liaisons piétonnes entre les différents parcs. »

Economie d'électricité

- « Afin de limiter la consommation électrique, serait-il possible de supprimer les panneaux publicitaires lumineux mobiles, en les remplaçant par de simples supports à affiches ? De même, pourrait-on éteindre l'éclairage des bureaux lorsque ceux-ci sont inoccupés, afin d'éviter qu'ils ne restent toujours allumés, même après le départ des employés (bureaux de banques, notamment) ? »

Economie Sociale et Solidaire (ESS).

- « Monsieur le Président, Je vous écris au titre de l'action de réflexion et de concertation menée par la Métropole au sujet d'une politique publique métropolitaine d'économie sociale et solidaire (ESS), pour laquelle le Pôle Économie Solidaire 21 est missionné par la collectivité (initié en septembre 2021). Je vous écris en tant que directeur de cette association mais également en tant qu'habitant et citoyen du territoire. Dans le cadre de ce projet, les acteurs de l'ESS du territoire ont été conviés par la métropole à une série de réunions en 2021 et 2022 avec pour objet de réfléchir aux besoins et potentiels du territoire et de constituer un réseau d'acteurs de l'ESS métropolitain. Après avoir pris connaissance du document "Projet métropolitain" de juin 2022, je suis étonné de ne pas y rencontrer de références à l'ESS. Celui-ci évoque le besoin de "tisser l'ancrage territorial des actions", précise que la Métropole "structure son projet autour de la transition écologique", évoque une "métropole de la proximité", la "lutte contre le réchauffement climatique", les "mobilités durables", l'adaptation du territoire "au changement climatique" et la "transition alimentaire". Il est fait mention de "renforcer le sentiment d'appartenance territoriale en amplifiant la coopération". Le projet évoque également la construction de "la politique sociale métropolitaine". Tous ces éléments et propositions s'inscrivent dans une autre approche de l'économie, celle que propose l'ESS : soit une politique centrée sur la personne et la réponse aux besoins de proximité des habitants, une politique capable de souplesse et la plupart du temps menée, en collaboration avec l'État et les collectivités, par des acteurs de terrain, incarnée sur le territoire métropolitain par les acteurs et structures de l'ESS. Celle-ci représente par ailleurs près de

11% de l'emploi sur le territoire ; l'ESS crée en effet des richesses et de nombreux emplois. Ces acteurs de terrain mènent des actions en faveur de la réduction des inégalités sociales, innove socialement et sont à la pointe du progrès en matière de solutions d'avenir pour la réponse aux besoins de développement du territoire, car ils bénéficient d'un excellent ancrage territorial. Enfin, la mise en place d'une politique publique transversale de transition écologique est indissociable du déploiement d'une stratégie métropolitaine d'ESS sur le territoire. Vous trouverez de très nombreuses références en la matière avec le Réseau des territoires de l'ESS (RTES) dont la Métropole est membre : <https://www.rtes.fr/>. Vous pourrez également vous référer au document présenté aux élus à l'occasion d'une réunion organisée par Mme Charret-Godard, conseillère déléguée à l'emploi et à l'ESS, le 21 septembre 2021, en charge du pilotage du projet, que je tiens à remercier de son investissement. »

Parc Maladière

- « Pourquoi ne pas déménager la Maison Maladière de la rue Balzac, sur l'emplacement du projet de parc Maladière ? En effet, la BM mériterait d'avoir un espace agrandi et convivial, les bâtiments MJC et centre social, anciens, ne doivent plus être aux normes en matière d'isolation et sécurité. L'espace de jeux trop exigu, et le stationnement dans la rue devient difficile. La reconstruction sur le nouveau site permettrait un accès et un stationnement plus aisé, ainsi que l'aménagement d'espaces de jeux, des plantations, du mobilier urbain ... Le terrain ainsi libéré permettrait la construction de logements. Je renouvelle ma proposition de prolongement de la promenade du Suzon jusqu'au périphérique. Et pourquoi pas requalifier la rue du Général Fauconnet à la suite ? »

Propreté

- « Plus de communication pour les déchets et le tri au sein de la commune. Et surtout plus de vert !!!! Poubelle jaune / tri dans les rues car il n'y en a pas. Endroit solidaire pour déposer des vêtements pas exemple. Enfin plus de surveillance sur les tags et surtout arrêt systématique des guetteurs qui gâchent la vie de quartier. »

Personnes âgées

- « La piétonisation du centre-ville a créé de belles rues emmagasinées et des itinéraires piéton. Lorsque j'accompagne ma mère de 94 ans faire une course en ville, elle doit beaucoup marcher et se fatiguer. Ne serait-il pas possible de disposer des bancs rue de la Liberté par exemple rue des Godrans ? Une navette électrique desservant les rues piétonnes pour les personnes à mobilité réduite. Lutter contre l'isolement des personnes âgées c'est leur permettre de se déplacer facilement depuis chez elles. Divi'Access n'assure pas ce service auprès des personnes âgées, très âgées : partir de chez soi et aller au cinéma ou bien au marché ou bien chez un médecin du centre ou dans un autre quartier. A l'heure actuelle, si je ne transporte pas ma mère et ne l'accompagne pas dans ses déplacements, elle ne sort plus. Elle pourrait faire encore quelques courses avec ces moyens, ou aller à une activité. N'oublions pas que les quartiers extérieurs sont vides de tout commerce. Merci de porter attention à nos seniors dans leur vie de chaque jour. »